

Charte d'accompagnement des structures d'appui pédagogique émergentes par le réseau PENSERA

Le réseau PENSERA (Pédagogie de l'ENseignement Supérieur En Rhône-Alpes) peut accompagner la mise en place de structures d'appui pédagogique émergentes par un compagnonnage avec les personnes qui désirent développer leurs compétences en pédagogie de l'enseignement supérieur. En revanche, le réseau PENSERA ne réalise pas de prestation de service pour former directement les enseignants d'un établissement demandeur, mais à titre exceptionnel, il peut intervenir à travers l'organisation d'une conférence ou d'un atelier pour sensibiliser la direction et/ou les enseignants.

Une demande d'accompagnement doit être adressée au réseau PENSERA (bureau@pensera.fr). Cette demande identifie une ou plusieurs personnes dans l'établissement demandeur, ces dernières ayant une lettre de mission pour mettre en place ou faire évoluer une structure d'appui pédagogique. La demande précise également les moyens dégagés par l'établissement demandeur pour réaliser cette mission.

Le réseau PENSERA étudie la demande, les deux éléments suivants étant pris en compte : la solidité de la demande (le contexte et les moyens dégagés par l'établissement demandeur) et la disponibilité et la charge de travail des conseillers pédagogiques (CP) de PENSERA.

En cas de réponse favorable, le réseau identifie en son sein un CP référent pour l'accompagnement de l'établissement demandeur. Ce référent a la responsabilité avec la ou les personnes accompagnées d'établir un programme sur la forme (travail en binôme, stage d'immersion, visite, participation aux réunions, ...) et sur le fond (ateliers, accompagnement, évaluation des enseignements, ...). Il a également en charge la communication avec l'ensemble du réseau.

La ou les personnes de l'établissement demandeur peuvent venir se former en Rhône-Alpes en participant aux activités convenues dans le programme préalablement établi, la posture attendue étant discutée avec le CP référent (participation en atelier et réunions, confidentialité des sujets abordés, etc.).

Le réseau PENSERA peut ensuite détacher ponctuellement un ou plusieurs CP pour soutenir la démarche dans l'établissement demandeur (par exemple pour co-animer un atelier de formation des enseignants).

Tous les frais générés par cet accompagnement sont à la charge de l'établissement demandeur. Si celui-ci ne fait pas partie de la région Rhône-Alpes, un devis sera établi par le service de formation continue, alternance et apprentissage (SFCAA) de l'université Joseph Fourier Grenoble 1 qui gère ce dossier au nom du réseau PENSERA. Pour les établissements de la région Rhône-Alpes, le réseau peut choisir d'utiliser des ressources qui lui sont propres afin d'alléger la participation financière de l'établissement demandeur.